

Le 18 septembre 2023

Communiqué de presse

Les futurs internes en médecine ont fait leur choix

Après les résultats des ECNi 2023, les futurs internes en médecine ont procédé pendant 3 semaines, à leur choix de spécialité et de subdivision de rattachement via l'amphithéâtre virtuel du CNG. Cette procédure de choix a été conduite de la sorte pour la dernière fois puisqu'à partir d'octobre 2023, la réforme du 2^{ème} cycle des études médicales entrera en vigueur avec un nouveau système d'évaluation pour l'accès au 3^{ème} cycle qui s'achèvera par un appariement final en fin de 6^{ème} année d'études.

Le major de promotion des dernières ECNi 2023, Monsieur Mathis Jacquet, a choisi « maladies infectieuses et tropicales » au sein du CHU de Montpellier.

Le nombre d'affectés à l'issue de cette dernière procédure de choix est de **9 312 étudiants** comprenant 244 étudiants ayant signé un contrat d'engagement de service public (CESP).

Qu'en est-il des spécialités demandées (hors CESP) ?

A l'issue des 5 premiers jours de choix, plusieurs spécialités n'étaient déjà plus disponibles comme :

- Chirurgie plastique, reconstructive et esthétique (28 postes offerts / Rang limite 1524)
- Dermatologie et vénéréologie (110 postes offerts / Rang limite : 1920),
- Ophtalmologie (153 postes offerts / Rang limite : 2169),
- Chirurgie Maxillo-faciale (27 postes offerts / Rang limite 2206),
- Médecine cardiovasculaire (199 postes offerts / Rang limite : 3142),
- Oto-rhino-laryngologie – Chirurgie cervico-faciale (129 postes / Rang limite 3358),
- Radiologie et Imagerie médicale (271 postes / Rang limite 3407),
- Médecine nucléaire (35 postes / Rang limite 3418),
- Anesthésie-Réanimation (509 postes / Rang limite 3648).

¹ Le rang limite correspond au numéro de classement de l'étudiant ayant pris le dernier poste offert encore disponible dans cette spécialité.

Que peut-on observer sur la durée de la procédure ?

Chaque année, le nombre d'étudiants affectables augmente. Le CNG, afin de resserrer le calendrier d'affectation finale, a toutefois réussi à maintenir une procédure de choix échelonnée sur 14 jours.

Quelle est la suite des événements ?

A l'issue de la procédure de choix, les étudiants accèdent à un lien en vue de leur pré-inscription au Conseil National de l'Ordre des médecins. En effet, chaque étudiant doit effectuer cette pré-inscription pour l'attribution de son numéro RPPS.

Par ailleurs, les affectations vont être communiquées aux ARS qui vont ainsi pouvoir procéder à la répartition des étudiants dans les services hospitaliers pour y effectuer leur 1^{er} stage d'internat qui débutera le **2 novembre 2023**, comme chaque année.

Le CNG félicite tous les candidats et souhaite une excellente suite de formation à l'ensemble de ces futurs médecins

Chiffres clés – session 2023

Universités/Facultés de médecine participantes : 34 centres d'épreuves et 33 facultés participantes

Nombre de candidats inscrits : 9995

Nombre de candidats présents aux épreuves de juin : 9752

Nombre de participants à la procédure de choix : 9407

Nombre d'étudiants affectés : 9312

Nombre de postes non choisis : 165

Contact presse CNG

cng-communication@sante.gouv.fr